# Lucitone 199 Denture Base Powder

## Dentsply Sirona Venlo Distribution Center

Chemwatch Code d'alerte du risque: **1**

Chemwatch: **3584-659**
Version Num: **6.1**
Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date initiale: **28/08/2024**
date de révision: **17/07/2026**
Date d'impression: **18/08/2026**
L.REACH.FRA.FR.E

## SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

| | |
|---|---|
| **Nom du produit** | Lucitone 199 Denture Base Powder |
| **Synonymes** | Pas Disponible |
| **Formule chimique** | N'est pas applicable |
| **Autres moyens d'identification** | Pas Disponible |

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|---|---|
| **Utilisations identifiées pertinentes** | Utilisé selon les instructions du fabricant. |
| **Utilisations déconseillées** | Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée. |

### 1.3. Détails du fabricant ou de l'importateur de la fiche de données de sécurité

| | |
|---|---|
| **Fabricant/Fournisseur** | **Dentsply Sirona Venlo Distribution Center** |
| **Adresse** | Piri Reisweg 23 Sevenum 5975 Netherlands |
| **Téléphone** | +31 77 389 9916 |
| **Fax** | Pas Disponible |
| **Site Internet** | Pas Disponible |
| **Courriel** | benelux-info@dentsplysirona.com |

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | | |
|---|---|---|
| **Association / Organisation** | **3E Company** | **CHEMWATCH REPONSE D'URGENCE (24/7)** |
| **Numéro(s) de téléphone d'urgence** | +1 760 476 3962 (Acct Number: 59916) | +33 4 26 69 99 66 (ID#: 3584-659) |
| **Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence** | 800-243-1942 (Mon-Fri: 8:30am - 5:00pm (est)) (Dentsply Sirona Lab, Customer Service) | +61 3 9573 3188 |

## SECTION 2 Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

| | |
|---|---|
| **Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications [1]** | Non dangereux |
| ***Légende:*** | ***1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI*** |

### 2.2. Éléments d'étiquetage

| | |
|---|---|
| **Pictogramme(s) de danger** | N'est pas applicable |
| **Mention d'avertissement** | **N'est pas applicable** |

**Déclaration(s) sur les risques**

N'est pas applicable

**Déclaration(s) supplémentaires**

| | |
|---|---|
| **EUH208** | Contient du (de la) DIBENZOYL PEROXIDE. Peut produire une réaction allergique. |

**Déclarations de Sécurité: Prévention**

N'est pas applicable

**Déclarations de Sécurité: Réponse**

N'est pas applicable

**Déclarations de Sécurité: Stockage**

N'est pas applicable

**Déclarations de Sécurité: Élimination**

N'est pas applicable

**Page 1 continued...**

Le matériel contient DIBENZOYL PEROXIDE.

### 2.3. Autres dangers

Possibles sensibilisateurs de la peau*.

***PREUVES LIMITEES**

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression du SDS.

Cette substance/mélange ne répond pas aux critères de classification comme Persistante, Bioaccumulable et Toxique (PBT) conformément à l'annexe XIII, au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission et au règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Cette substance/mélange ne répond pas aux critères de classification comme très Persistante et très Bioaccumulable (vPvB) conformément à l'annexe XIII, au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission et au règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Cette substance/mélange ne répond pas aux critères de classification comme Persistante, Mobile et Toxique (PMT) conformément au règlement délégué (UE) 2023/707 de la Commission.

Cette substance/mélange ne répond pas aux critères de classification comme très Persistante et très Mobile (vPvM) conformément au règlement délégué (UE) 2023/707 de la Commission.

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission, et n'est pas non plus inscrit sur la liste établie en vertu de l'article 59(1) du règlement REACH, à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % (p/p).

Aucune information supplémentaire sur les dangers du produit.

## SECTION 3 Composition/informations sur les composants

### 3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

### 3.2.Mélanges

| 1. N° CAS<br>2.N° EC<br>3.N° d'index<br>4.N° REACH | %[poids] | Nom | Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications | SCL / Facteur-M | Caractéristiques nanométrique particules |
|---|---|---|---|---|---|
| Pas Disponible | >90 | polyméthacrylate de méthyle | N'est pas applicable | N'est pas applicable | Pas Disponible |
| 1. 94-36-0<br>2.202-327-6<br>3.617-008-00-0<br>4.Pas Disponible | <1 | DIBENZOYL PEROXIDE | Peroxydes organiques, type B, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2; H241, H317, H319 [2] | M = 10 \| M = 10<br>Facteur M aigu: N'est pas applicable<br>Facteur M chronique: N'est pas applicable | Pas Disponible |
| Pas Disponible | balance | Ingrédients identifiés comme sans danger | N'est pas applicable | N'est pas applicable | Pas Disponible |
| ***Légende:*** | ***1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne*** | | | | |

## SECTION 4 Premier soins

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

| | |
|---|---|
| **Contact avec les yeux** | Si ce produit entre en contact avec les yeux :<br>▸ Rincez la région touchée à l'eau.<br>▸ Si l'irritation persiste, consultez un médecin.<br>▸ Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil. |
| **Contact avec la peau** | Si le produit entre en contact avec la peau:<br>▸ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.<br>▸ Laver les zones affectées à grand eau (et avec du savon si disponible).<br>▸ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.<br>Pour les brûlures thermiques:<br>▸ Décontaminer la zone autour de brûlure.<br>▸ Envisager l'utilisation de compresses froides et des antibiotiques topiques.<br>Pour les brûlures au premier degré (affectant la couche supérieure de la peau)<br>▸ peau de maintien brûlé sous fraîche (pas froide) l'eau courante ou plonger dans l'eau froide jusqu'à ce que la douleur diminue.<br>▸ Utiliser des compresses si l'eau courante ne sont pas disponibles.<br>▸ Couvrir avec un bandage non adhésif stérile ou un chiffon propre.<br>▸ Ne pas appliquer le beurre ou onguents; cela peut causer une infection.<br>▸ Donnez over-the releveurs douleur contre si la douleur augmente ou enflure, rougeur, fièvre se produisent.<br>Pour les brûlures au deuxième degré (affectant deux couches supérieures de la peau)<br>▸ Laisser refroidir la brûlure par plonger dans l'eau courante froide pendant 10-15 minutes.<br>▸ Utiliser des compresses si l'eau courante ne sont pas disponibles.<br>▸ Ne pas appliquer de la glace car cela peut abaisser la température du corps et causer d'autres dommages.<br>▸ Ne pas briser les ampoules ou appliquer du beurre ou onguents; cela peut causer une infection.<br>▸ Protéger la brûlure par la couverture lâchement avec un bandage, anti-adhésif stérile et fixer en place avec de la gaze ou d'une bande.<br>Pour éviter tout choc: (à moins que la personne a une tête, le cou ou blessure à la jambe, ou il causer de l'inconfort):<br>▸ Poser le plat personne.<br>▸ Élevez pieds environ 12 pouces.<br>▸ Elevate brûler zone au-dessus du niveau du cœur, si possible.<br>▸ Couvrir la personne avec le manteau ou une couverture.<br>▸ Consulter un médecin.<br>Pour les brûlures au troisième degré<br>▸ De demander une assistance médicale urgente et immédiate.<br>Pendant ce temps: |

**Continued...**

| | |
|---|---|
| | ‣ Protéger la couverture de la zone de brûlure sans serrer avec un bandage, anti-adhésif stérile ou, pour les grandes surfaces, une feuille ou tout autre matériel qui ne laissera pas les peluches dans la plaie.<br>‣ Séparer les orteils et les doigts brûlés avec des pansements stériles secs.<br>‣ Ne pas faire tremper les brûler dans l'eau ou appliquer des onguents ou de beurre; cela peut causer une infection.<br>‣ Pour éviter les chocs voir ci-dessus.<br>‣ Pour une brûlure des voies respiratoires, ne placez pas oreiller sous la tête de la personne lorsque la personne est allongée. Cela peut fermer les voies respiratoires.<br>‣ Avoir une personne avec une brûlure du visage s'asseoir.<br>‣ Vérifiez pouls et la respiration pour surveiller le choc jusqu'à l'arrivée des secours d'urgence. |
| **Inhalation** | ‣ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.<br>‣ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires. |
| **Ingestion** | ‣ Donnez un verre d'eau immédiatement.<br>‣ Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre anti-poisons ou un médecin. |

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

## SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Mousse.
- Poudre chimique sèche.
- BCF (lorsque le règlement le permet).
- Dioxyde de carbone.
- Eau pulvérisée - En cas de feux majeurs uniquement.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|---|
| **Incompatibilité au feu** | Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter |

### 5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|---|---|
| **Lutte Incendie** | ‣ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.<br>‣ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection.<br>‣ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau.<br>‣ Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes.<br>‣ NE PAS approcher des containers suspectés être chauds.<br>‣ Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé.<br>‣ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu.<br>‣ L'équipement devrait être complètement décontaminé après usage. |
| **Risque D'Incendie/Explosion** | ‣ Combustible solide qui brûle, mais se propage à la flamme avec difficulté; il est estimé que la plupart des poussières organiques sont combustibles (environ 70%) - en fonction des circonstances dans lesquelles le processus de combustion se produit, ces matières peuvent provoquer des incendies et / ou des explosions de poussières.<br>‣ poudres organiques finement divisée lorsque sur une plage de concentrations indépendamment de la taille des particules ou la forme et mises en suspension dans l'air ou un autre milieu oxydant peut former des mélanges air-poussière explosifs et entraîner une explosion d'incendie ou de la poussière (y compris les explosions secondaires).<br>‣ Éviter de générer des poussières, en particulier des nuages de poussière dans un espace confiné ou non ventilé comme les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air, et une source d'inflammation, à savoir la flamme ou d'une étincelle, va provoquer un incendie ou une explosion. Les nuages de poussière générées par le broyage fin de la matière solide sont un risque particulier; accumulations de poussières fines (420 microns ou moins) peuvent brûler rapidement et violemment mis à feu - si des particules dépassant cette limite formeront généralement pas des nuages de poussière inflammables; une fois initié, cependant, de plus grandes particules jusqu'à 1400 microns de diamètre contribueront à la propagation d'une explosion.<br>‣ De la même manière que les gaz et les vapeurs, les poussières sous la forme d'un nuage ne sont allumable sur une plage de concentrations; en principe, les notions de limite inférieure d'explosivité (LIE) et la limite supérieure explosive (UEL) sont applicables à la poussière des nuages mais seulement la LIE est d'une utilité pratique; - c'est à cause de la difficulté inhérente à la réalisation des nuages de poussière homogènes à des températures élevées (pour les poussières de la LIE est souvent appelée la « Explosible minimum de concentration », MEC).<br>‣ Lorsqu'il est traité avec des liquides inflammables / vapeurs / brouillards, des mélanges inflammables (hybrides) peuvent être formés avec des poussières combustibles. Des mélanges inflammables vont augmenter le taux d'augmentation de l'explosion de la pression et l'énergie minimale d'inflammation (la quantité minimum d'énergie nécessaire pour enflammer les nuages de poussière - MIE) sera inférieure à la poussière pur dans un mélange d'air. La limite inférieure d'explosivité (LIE) du mélange vapeur / poussière sera inférieure à la LIE individuels pour les vapeurs / brouillards ou poussières.<br>‣ Une explosion de poussière peut libérer de grandes quantités de produits gazeux; à son tour, crée une augmentation ultérieure de la pression de la force explosive capable d'endommager installations et bâtiments et causant des blessures.<br>‣ Habituellement, l'explosion initiale ou primaire a lieu dans un espace confiné comme installations ou de machines, et peut être une force suffisante pour endommager ou rompre la plante. Si l'onde de choc de l'explosion primaire pénètre dans la zone environnante, il perturbera les couches de poussière déposée, formant un second nuage de poussière, et mettent souvent une explosion secondaire beaucoup plus grande. Toutes les grandes explosions à grande échelle ont résulté de réactions en chaîne de ce type.<br>‣ poussières sèches peut être chargé par voie électrostatique turbulence, par transport pneumatique, par écoulement, dans les conduits d'échappement et pendant le transport.<br>‣ L'accumulation de charge électrostatique peut être évitée par collage et mise à la terre.<br>‣ équipement de manutention de poudre tels que des collecteurs de poussière, les séchoirs et les usines peuvent nécessiter des mesures de protection supplémentaires telles que la ventilation explosion. Toutes les pièces mobiles entrant en contact avec ce matériau doit avoir une vitesse inférieure à 1 m / sec.<br>‣ Une libération soudaine de matériaux chargés statiquement à partir du stockage ou de l'équipement de procédé, en particulier à des températures élevées et / ou de la pression, peut provoquer l'inflammation en particulier en l'absence d'une source d'inflammation apparente.<br>‣ Un effet important de la nature des particules de poudre est que la zone de surface et la structure de surface (et souvent la teneur en eau) peut varier considérablement d'un échantillon à, en fonction de la façon dont la poudre a été fabriqué et manipulé; cela signifie qu'il est pratiquement impossible d'utiliser les données d'inflammabilité publiées dans la littérature pour les poussières (contrairement à celui publié pour les gaz et les vapeurs).<br>‣ Les températures d'auto-inflammation sont souvent cités pour les nuages de poussière (température minimale d'inflammation (MIT)) et des couches de poussière (température d'inflammation de la couche (LIT)); LIT se situe généralement à l'épaisseur de la couche augmente. |

**Continued...**

| | |
|---|---|
| | Les produits de combustion comprennent: le monoxyde de carbone (CO) dioxyde de carbone (CO2)<br>oxydes d'azote (NOx)<br>oxydes de métal<br>d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.<br>Peut émettre des fumées corrosives. |

## SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|---|---|
| **Eclaboussures Mineures** | ‣ Nettoyer immédiatement les éclaboussures.<br>‣ Eviter de respirer les poussières et éviter un contact avec la peau et les yeux.<br>‣ Porter des vêtements de protection, des lunettes de sécurité, des gants et un respirateur contre les poussières.<br>‣ Suivre les procédures de nettoyage à sec et éviter de créer de la poussière.<br>‣ Aspirer, retirer avec une pelle ou aspirer.<br>‣ Placer le produit répandu dans un container propre, étiqueté, sec et avec une système de fermeture. |
| **Eclaboussures Majeures** | Risque modéré.<br>‣ **ATTENTION:** Avertir le personnel dans la zone.<br>‣ Alerter les Services d'urgences et leur indiquer la nature et le lieu du risque.<br>‣ Vérifier les contacts personnels en portant des équipements de protection.<br>‣ Prévenir, par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et les cours d'eau.<br>‣ Récupérer autant de produit que possible.<br>‣ **SI SEC:** Utiliser les procédures de nettoyage à sec et éviter de générer de la poussière. Collecter les résidus et les placer dans des sacs en plastique fermés ou autres containers pour un traitement. **SI MOUILLE:** Aspirer/pelleter et placer dans des containers étiquetés pour un traitement.<br>‣ **TOUJOURS:** Laver la zone avec une grande quantité d'eau et prévenir les écoulements d'entrer dans les drains.<br>‣ En cas de contamination des drains ou des voies d'eau, prévenir les Services d'Urgences. |

### 6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

## SECTION 7 Manutention et stockage

### 7.1. Précautions pour une manipulation sans danger

| | |
|---|---|
| **Manipulation Sure** | ‣ Éviter le contact avec la peau, y compris l'inhalation.<br>‣ Porter des vêtements de protection en cas de risque d'exposition.<br>‣ Utiliser dans un endroit bien ventilé.<br>‣ Empêcher l'accumulation dans les cavités et les puisards.<br>‣ **NE PAS** entrer dans les espaces confinés avant la vérification de l'atmosphère.<br>‣ **NE PAS** permettre au produit d'entrer en contact direct avec la peau ou les yeux.<br>‣ **NE PAS** permettre au produit d'entrer en contact avec des aliments exposés ou des surfaces alimentaires.<br>‣ Des EPI appropriés doivent être portés en tout temps.<br>‣ Éviter le contact avec des matériaux incompatibles.<br>‣ Lors de la manipulation, **NE PAS** manger, boire ou fumer.<br>‣ Garder les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.<br>‣ Éviter d'endommager physiquement les récipients.<br>‣ Toujours se laver les mains à l'eau et au savon après manipulation.<br>‣ Les vêtements de travail doivent être lavés séparément. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.<br>‣ Utiliser de bonnes pratiques professionnelles.<br>‣ Respecter les recommandations du fabricant concernant l'entreposage et la manipulation figurant dans cette FDS.<br>‣ L'atmosphère doit être contrôlée régulièrement selon les normes d'exposition établies afin de maintenir des conditions de travail sûres.<br>‣ Les poudres organiques, lorsqu'elles sont finement divisées sur une gamme de concentrations, quelle que soit la taille ou la forme des particules et suspendues dans l'air ou un autre milieu oxydant, peuvent former des mélanges explosifs poussière-air et entraîner un incendie ou une explosion de poussière (y compris des explosions secondaires).<br>‣ Minimisez la poussière en suspension dans l'air et éliminez toutes les sources d'ignition. Gardez à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles et des flammes.<br>‣ Établissez de bonnes pratiques de nettoyage.<br>‣ Éliminez régulièrement les accumulations de poussière par aspiration ou balayage doux pour éviter de créer des nuages de poussière.<br>‣ Utilisez une aspiration continue aux points de génération de poussière pour capturer et minimiser l'accumulation de poussières. Une attention particulière doit être accordée aux surfaces horizontales en hauteur et cachées pour minimiser la probabilité d'une explosion "secondaire". Selon la norme NFPA 654, des couches de poussière de 1/32 po (0,8 mm) d'épaisseur peuvent suffire à justifier un nettoyage immédiat de la zone.<br>‣ N'utilisez pas de tuyaux à air pour le nettoyage.<br>‣ Minimisez le balayage à sec pour éviter la génération de nuages de poussière. Aspirez les surfaces accumulant de la poussière et éliminez-les dans une zone d'élimination chimique. Des aspirateurs avec moteurs antidéflagrants doivent être utilisés.<br>‣ Contrôlez les sources d'électricité statique. Les poussières ou leurs emballages peuvent accumuler des charges statiques, et une décharge statique peut être une source d'ignition.<br>‣ Les systèmes de manutention des solides doivent être conçus conformément aux normes applicables (par exemple, NFPA y compris 654 et 77) et autres directives nationales.<br>‣ Ne videz pas directement dans des solvants inflammables ou en présence de vapeurs inflammables.<br>‣ L'opérateur, le conteneur d'emballage et tout l'équipement doivent être mis à la terre avec des systèmes de liaison et de mise à la terre électriques. Les sacs en plastique et les plastiques ne peuvent pas être mis à la terre, et les sacs antistatiques ne protègent pas complètement contre le développement de charges statiques.<br>Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus de poussière susceptibles de s'accumuler après sédimentation. Ces poussières peuvent exploser en présence d'une source d'ignition appropriée.<br>‣ Ne PAS couper, percer, meuler ou souder ces conteneurs.<br>‣ De plus, assurez-vous que de telles activités ne sont pas effectuées à proximité de conteneurs pleins, partiellement vides ou vides sans autorisation ou permis de sécurité approprié sur le lieu de travail. |
| **Protection anti- Feu et explosion** | Voir Section 5 |
| **Autres Données** | ‣ Conserver dans des récipients d'origine. |

**Continued...**

| | |
|---|---|
| | ‣ Garder les récipients bien scellés.<br>‣ Conserver dans un endroit frais, sec et protégé des conditions environnementales extrêmes.<br>‣ Stocker à l'écart des matières incompatibles et récipients contenant des aliments.<br>‣ Protéger les contenants contre les dommages physiques et vérifier régulièrement les fuites.<br>Observer les recommandations de stockage du fabricant et de manutention contenues dans cette fiche. Pour des quantités importantes:<br>‣ Tenez compte de stockage dans les zones endigués - assurer que les zones de stockage sont isolés des sources d'eau communautaires (y compris les eaux pluviales, les eaux souterraines, les lacs et les cours d'eau).<br>‣ Veiller à ce que la décharge accidentelle à l'air ou l'eau fait l'objet d'un plan de gestion des catastrophes d'urgence; cela peut nécessiter une consultation avec les autorités locales. |

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|---|---|
| **Container adapté** | Boîte métallique doublée, seau / boîte métallique doublée. Tambour en polyliner. Emballage tel que recommandé par le fabricant. Vérifiez que tous les conteneurs sont clairement étiquetés et exempts de fuites |
| **Incompatibilite de Stockage** | Eviter une réaction avec des agents oxydants. |
| **Catégories de danger conformément au règlement (CE) no 2012/18/EU (Seveso III)** | Pas Disponible |
| **Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe 10, pour l'application** | Pas Disponible |

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

## SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

| Composant | DNELs<br>L'exposition des travailleurs de modèle | PNECs<br>compartiment |
|---|---|---|
| DIBENZOYL PEROXIDE | cutanée 13.3 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique)<br>inhalation 39 mg/m³ (Systémique, Chronique)<br>cutanée 0.034 mg/cm² (Local, Chronique)<br>***Oral 2 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique) ****** | 0.00002 mg/L (L'eau (douce))<br>0.000602 mg/L (Eau - libération intermittente)<br>0.000002 mg/L (Eau (Marine))<br>0.013 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce))<br>0.001 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine))<br>0.003 mg/kg soil dw (sol)<br>0.35 mg/L (STP) |

* Les valeurs pour la population générale

**Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)**

**DONNEES SUR LES INGREDIENTS**

| Source | Composant | Nom du produit | VME | STEL | pic | Notes |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques | DIBENZOYL PEROXIDE | Peroxyde de dibenzoyle | 5 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

**DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX**

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

‣ Une ventilation d'extraction locale est nécessaire quand des solides, tels que poudres et cristaux, sont manipulés; même si les particules sont particulièrement importantes, une certaine proportion se transformant en poudre par friction mutuelle.
‣ Une ventilation d'extraction doit être prévue pour éviter une accumulation et un recyclage des particules sur le lieu de travail.
‣ Si, en dépit de la ventilation d'extraction, une concentration de produit apparaît dans l'air, une protection respiratoire doit être envisagée. Une telle protection peut consister en:

(a): respirateur pour particule de poussière, si nécessaire, combiné avec une cartouche d'adsorption;
(b): Respirateurs filtrant avec une cartouche d'absorption ou une cartouche du type approprié;
(c): masques pour air-frais.

‣ Une apparition de charge électrostatique sur les particules de poussières peut être anticipée par une liaison et une mise à la terre.
‣ Les équipements de manipulation de poudre tels que collecteurs de poussières, séchoirs et moulins peuvent nécessiter des mesures de protection particulières telles qu'une explosion produisant un puissant souffle.

Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vélocités " d'échappement " variées qui, à leurs tours, déterminent la " vélocité de capture " de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminateur.

| Type de Contanimant: | Vitesse de l'air: |
|---|---|
| Jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide) | 1-2.5 m/s (200-500 ft/min) |
| frottements, explosion abrasive, tonnelage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide) | 2.5-10 m/s (500-2000 ft/min) |

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

| Valeur basse de l'intervalle | Valeur haute de l'intervalle |
|---|---|
| 1: Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture | 1: courants d'air perturbant la pièce |
| 2 : des contaminateurs à forte toxicité ou de valeurs nuisibles seulement | 2 : Contaminateurs à faible toxicité |
| 3 : Intermittent, faible production | 3: Forte production, usage intensif |
| 4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement | 4 : Petite console de contrôle uniquement |

Une théorie simple montre que la vélocité de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La

**Continued...**

| | |
|---|---|
| | vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 4-10 m/s (800-2000 ft/min) pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage. |
| **8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle** |  |
| **Protection des yeux/du visage.** | ‣ Lunettes de sécurité avec protections latérales.<br>‣ Lunettes de protection chimique. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national]<br>‣ Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier ; les lentilles souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit décrivant le port des lentilles ou les restrictions d'utilisation doit être établi pour chaque lieu de travail ou tâche. Celui-ci doit inclure une revue de l'absorption et de l'adsorption des lentilles pour la classe de produits chimiques utilisés ainsi qu'un historique des blessures. Le personnel médical et de premiers secours doit être formé à leur retrait et un équipement approprié doit être facilement disponible. En cas d'exposition chimique, commencer immédiatement l'irrigation oculaire et retirer les lentilles de contact dès que possible. Les lentilles doivent être retirées dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation - uniquement dans un environnement propre après un lavage soigneux des mains. [CDC NIOSH Bulletin d'information actuel 59]. |
| **Protection de la peau** | Voir protection Main ci-dessous |
| **Protection des mains / pieds** | **NOTE:** Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la personne retire ses gants de protection et ses équipements de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau.<br>Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.<br>La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et et doit être observé lors du choix final.<br>L'hygiène personnelle est un élément clé des soins de main efficace.Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.<br>Convenance et la durabilité des types de gants dépend de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent:<br>‣ Fréquence et la durée de contact,<br>‣ La résistance chimique du matériau du gant,<br>‣ L'épaisseur du gant; et<br>‣ dextérité du gant<br>Choisir des gants testés à une norme (par exemple l'Europe EN 374, US F739, AS/NZS 2161.1 ou équivalent national).<br>‣ Lorsque le contact prolongé ou fréquemment répété peut se produire, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 5 ou supérieure (avec le temps de pénétration supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS/NZS 2161.10.1 ou équivalent national).<br>‣ Lorsque le contact est bref, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 3 ou supérieure (avec le temps de pénétration supérieure à 60 minutes selon la norme EN 374, AS/NZS 2161.10.1 ou équivalent national).<br>‣ Certains types de polymères sont moins affectés par les movements et cela doit être pris en compte lors de la sélection de gants pour l'utilisation à long terme.<br>‣ Les gants contaminés doivent être remplacés.<br>Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96 dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit:<br>‣ Excellents lorsque le temps de pénétration >480 min<br>‣ Bons lorsque le temps de pénétration >20 min<br>‣ Satisfaisants lorsque le temps de pénétration <20 min<br>‣ Médiocre lorsque le matériau des gants se dégrade<br>applications générales, des gants avec une épaisseur typiquement supérieure à 0,35 mm, il est recommandé.<br>Il convient de souligner que l'épaisseur des gants est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique spécifique, comme l'efficacité de la pénétration du gant dépendra de la composition exacte du matériau des gants.<br>Par conséquent, le choix des gants doit également être fondée sur un examen des exigences de la tâche et la connaissance des temps révolutionnaires. Épaisseur du gant peut également varier en fonction du fabricant de gant, du type boîte à gants et le modèle de gant.<br>Par conséquent, les données techniques du fabricant devraient toujours être pris en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Note: En fonction de l'activité menée, des gants d'épaisseur variable peuvent être nécessaires pour des tâches spécifiques.<br>Par exemple:<br>· Gants aminci (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsque un haut degré de dextérité manuelle est nécessaire. Cependant, ces gants ne sont susceptibles d'offrir une protection de courte durée et ne devraient normalement être juste pour les applications à usage unique, puis éliminés.<br>· Gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être exigés en cas d'une mécanique (ainsi que d'un produit chimique) risque à savoir où il existe un potentiel d'abrasion ou perforation Les gants ne doivent être portés sur les mains propres.<br>Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.<br>L'expérience montre que les polymères suivants sont appropriés en tant que matériaux de gants de protection contre les solides secs non dissous, dans lequel des particules abrasives ne sont pas présents.<br>‣ polychloroprène.<br>‣ caoutchouc nitrile.<br>‣ caoutchouc butyle.<br>‣ Caoutchouc au fluor.<br>‣ chlorure de polyvinyle.<br>Les gants doivent être examinés pour porter et / ou de la dégradation constante. |
| **Protection corporelle** | |
| **Autres protections** | ‣ Tenue complète.<br>‣ Tablier en P.V.C.<br>‣ Crème protectrice.<br>‣ Crème nettoyante pour la peau.<br>‣ Unité de lavement des yeux. |

**Protection respiratoire**

Filtre à particules d'une capacité suffisante. (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:001, ANSI Z88 ou équivalent national)

| Facteur de protection | Respirateur à demi-masque | Masque respiratoire complet | Masque à adduction d'air |
|---|---|---|---|
| 10 x ES | P1<br>conduit d'air* | -<br>- | PAPR-P1 |
| 50 x ES | Conduit d'air** | P2 | PAPR-P2 |
| 100 x ES | - | P3 | - |

**Continued...**

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Conduit d'air* | - |
| 100+ x ES | - | Conduit d'air** | PAPR-P3 |

- Pression négative sur demande ** - Débit continu

- Les respirateurs peuvent être nécessaires quand les contrôles d'ingénierie et administratifs n'empêchent pas de manière adéquate les expositions.
- La décision d'utiliser une protection respiratoire doit être basée sur une appréciation professionnelle prenant en compte l'information de toxicité, les données de mesure d'exposition et la fréquence et la probabilité d'exposition du travailleur.
- Les limites publiées d'exposition professionnelle, quand elles existent, aideront à déterminer l'utilisation adéquate des aides respiratoires sélectionnées. Elles peuvent être mandatées par le gouvernement ou recommandées par les vendeurs.
- Les respirateurs certifiés, s'ils sont bien sélectionnés et testés pour leur efficacité, seront utiles pour protéger les travailleurs contre l'inhalation des particules dans le cadre d'un programme complet de protection respiratoire.
- Utilisez un masque approuvé de circulation positive d'air si des quantités importantes de poussière sont répandues à l'air libre.
- Essayez de ne pas créer des conditions étant la cause de poussière.

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 12

## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| **Aspect** | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **État Physique** | Divisé Solide | **Densité relative (l'eau = 1)** | Pas Disponible |
| **Odeur** | Pas Disponible | **Coefficient de partition n-octanol / eau** | Pas Disponible |
| **Seuil pour les odeurs** | Pas Disponible | **Température d'auto-allumage (°C)** | >299 |
| **pH (comme fourni)** | N'est pas applicable | **Température de décomposition** | 200 |
| **Point de fusion / point de congélation (° C)** | Pas Disponible | **Viscosité (mm2/s)** | N'est pas applicable |
| **Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)** | N'est pas applicable | **Poids Moléculaire (g/mol)** | N'est pas applicable |
| **Point d'éclair (°C)** | 300 | **goût** | Pas Disponible |
| **Taux d'évaporation** | Pas Disponible | **Propriétés explosives** | Pas Disponible |
| **Inflammabilité** | N'est pas applicable | **Propriétés oxydantes** | Pas Disponible |
| **Limite supérieure d'explosivité** | Pas Disponible | **La tension de surface (dyn/cm or mN/m)** | N'est pas applicable |
| **Limite inférieure d'explosivité (LIE)** | Pas Disponible | **Composé volatile (%vol)** | Pas Disponible |
| **Pression de vapeur (kPa)** | N'est pas applicable | **Groupe du Gaz** | Pas Disponible |
| **Hydrosolubilité** | Non miscible | **pH en solution (1%)** | N'est pas applicable |
| **Densité de vapeur (Air = 1)** | Pas Disponible | **Composés organiques volatils g/L** | Pas Disponible |
| **Chaleur de Combustion (kJ/g)** | Pas Disponible | **Distance d'Allumage (cm)** | Pas Disponible |
| **Hauteur de la Flamme (cm)** | Pas Disponible | **Durée de la Flamme (s)** | Pas Disponible |
| **Temps d'Ignition Équivalent en Espace Clos (s/m3)** | Pas Disponible | **Densité de Déflagration d'Ignition en Espace Clos (g/m3)** | Pas Disponible |
| **nanométrique Solubilité** | Pas Disponible | **Caractéristiques nanométrique particules** | Pas Disponible |
| **La taille des particules** | Pas Disponible | | |

### 9.2. Autres informations

Pas Disponible

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

| | |
|---|---|
| **10.1.Réactivité** | Voir section 7.2 |
| **10.2. Stabilité chimique** | • Présence de matériaux incompatibles.<br>• Le produit est considéré stable.<br>• Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu. |
| **10.3. Possibilité de réactions dangereuses** | Voir section 7.2 |
| **10.4. Conditions à éviter** | Voir section 7.2 |
| **10.5. Matières incompatibles** | Voir section 7.2 |
| **10.6. Produits de décomposition dangereux** | Voir section 5.3 |

## SECTION 11 Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Continued...**

| | |
|---|---|
| **a) toxicité aiguë** | En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| **b) Irritation / corrosion** | En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| **c) Lésions oculaires graves / irritation** | En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| **d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée** | En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| **e) Mutagénéïté** | En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| **f) Cancérogénicité** | En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| **g) reproducteur** | En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| **h) STOT - exposition unique** | En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| **i) STOT - exposition répétée** | En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| **j) risque d'aspiration** | En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

| | |
|---|---|
| **Inhalé** | Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel.<br>Les personnes avec une fonction respiratoires défaillante, des maladies des voix respiratoires et des états telles qu'emphysème ou bronchites chroniques, peuvent être sujet à de plus amples difficultés si des concentrations excessives de particule sont respirées. |
| **Ingestion** | Le produit **N'A PAS ETE** classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. |
| **Contact avec la peau** | Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels. |
| **Yeux** | Bien que le produit ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisé par des larmes ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent). De petits dommages abrasifs peuvent également survenir. Le produit peut engendrer des irritations dues à la présence d'un corps étranger chez certains individus. |
| **Chronique** | Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire.<br>Une exposition à long terme à de fortes concentrations en poussière peut modifier la fonction des poumons (i.e. pneumoconiose) provoquée par les particules de moins de 0,5 microns pénétrant et restant dans les poumons. Un symptôme principal est un souffle court et difficile.<br>Des zones d ombre dans les poumons sont présentes sur les Rayon-X. |

| **Lucitone 199 Denture Base Powder** | | |
|---|---|---|
| | **TOXICITÉ** | **IRRITATION** |
| | Pas Disponible | Pas Disponible |

| **DIBENZOYL PEROXIDE** | | |
|---|---|---|
| | **TOXICITÉ** | **IRRITATION** |
| | Dermiquel (mammifère) LD50: >1000 mg/kg[2] | Œil (Rongeur - lapin): 500mg/24H - Bénin |
| | Orale (rat) DL50 : 7710 mg/kg[2] | peau (Humain - femme): 1% - Modéré |
| | | peau (Humain): 0.5% |
| | | peau (Humain): 5%/48H |
| | | peau (Humain): 5%/8W - Grave |
| | | Peau: aucun effet nocif observé (non irritant)[1] |
| | | Yeux: effet nocif observé (irritant)[1] |

| | |
|---|---|
| ***Légende:*** | ***1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -.. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques*** |

| | |
|---|---|
| **DIBENZOYL PEROXIDE** | Les informations suivantes concernent les allergènes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcément spécifiques à ce produit.<br>Les allergies de contact se manifestent rapidement par un eczéma de contact, plus rarement par de l'urticaire ou un œdème de Quincke. La pathogenèse de l'eczéma de contact implique une réaction immunitaire à médiation cellulaire (lymphocytes T) de type retardé. D'autres réactions cutanées allergiques, par exemple l'urticaire de contact, impliquent des réactions immunitaires liées à la présence d anticorps.<br>L'importance de l'allergène de contact n'est pas simplement déterminée par son potentiel de sensibilisation : la distribution de la substance et les possibilités de contact avec celle-ci sont tout aussi importantes. Une substance faiblement sensibilisante mais largement distribuée peut être un allergène plus important qu'une substance à fort potentiel de sensibilisation mais avec laquelle peu d'individus entrent en contact. D'un point de vue clinique, les substances sont remarquables si elles produisent une réaction allergique chez plus de 1 % des personnes testées.<br>Le produit peut être irritant pour les yeux, un contact prolongé causant une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites.<br>Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau.<br>Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains.<br>Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **toxicité aiguë** | ✗ | **Cancérogénicité** | ✗ |
| **Irritation / corrosion** | ✗ | **reproducteur** | ✗ |
| **Lésions oculaires graves / irritation** | ✗ | **STOT - exposition unique** | ✗ |
| **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** | ✗ | **STOT - exposition répétée** | ✗ |
| **Mutagénéïté** | ✗ | **risque d'aspiration** | ✗ |

***Légende:*** ✗ ***– Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification***

**Continued...**

✔ ***– Données nécessaires à la classification disponible***

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

#### 11.2.2. Autres informations

Voir La Section 11.1

## SECTION 12 Données écologiques

### 12.1. Toxicité

**Lucitone 199 Denture Base Powder**

| ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
|---|---|---|---|---|
| Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

**DIBENZOYL PEROXIDE**

| ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
|---|---|---|---|---|
| EC50 | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 0.042mg/l | 2 |
| EC50 | 48h | crustacés | 0.11mg/l | 2 |
| EC10(ECx) | 504h | crustacés | 0.001mg/l | 2 |
| LC50 | 96h | Poisson | 0.06mg/l | 2 |

***Légende:*** ***Extrait de 1. Donnees de toxicite de IUCLID 2. Substances enregistrees par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicite aquatique 3. Base de donnees ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Donnees de toxicite aquatique 4. Donnees d'evaluation des risques aquatiques ECETOC 5. NITE (Japon) - Donnees de bioconcentration 6. METI (Japon) - Donnees de bioconcentration***

Nocif pour les organismes aquatiques.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| Composant | Persistance: Eau/Sol | Persistance: l'air |
|---|---|---|
| DIBENZOYL PEROXIDE | BAS (La demi-vie = 14 journées) | BAS (La demi-vie = 21.25 journées) |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Composant | Bioaccumulation |
|---|---|
| DIBENZOYL PEROXIDE | BAS (LogKOW = 3.46) |

### 12.4. Mobilité dans le sol

| Composant | Mobilité |
|---|---|
| DIBENZOYL PEROXIDE | BAS (Log KOC = 771) |

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

| | P | B | T | Les critères PBT sont-ils remplis ? | vP | vB | Les critères vPvB sont-ils remplis ? |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Lucitone 199 Denture Base Powder | | | | non | | | non |
| DIBENZOYL PEROXIDE | ✘ | ✘ | ✔ | non | ✘ | ✘ | non |

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

## SECTION 13 Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Elimination du produit / emballage**

Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi.
Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :

- La réduction,
- La réutilisation
- Le recyclage
- L'élimination (si tout le reste a échoué)

Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarquer que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.

- **NE PAS** permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.
- Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.
- Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en.

**Continued...**

| | |
|---|---|
| | ‣ En cas de doute, contacter l'autorité responsable. |
| **Options de traitement des déchets** | Pas Disponible |
| **Options d'élimination par les égouts** | Pas Disponible |

## SECTION 14 Informations relatives au transport

**Etiquettes nécessaires**

| | |
|---|---|
| | |
| **Polluant marin** | aucun |

**Transport terrestre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

| | |
|---|---|
| 14.1. **Numéro ONU ou numéro d'identification** | N'est pas applicable |
| 14.2. **Nom d'expédition des Nations unies** | N'est pas applicable |
| 14.3. **Classe(s) de danger pour le transport** | classe: N'est pas applicable<br>Danger subsidiaire: N'est pas applicable |
| 14.4. **Groupe d'emballage** | N'est pas applicable |
| 14.5. **Dangers pour l'environnement** | N'est pas applicable |
| 14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** | Identification du risque (Kemler): N'est pas applicable<br>Code de classification: N'est pas applicable<br>Etiquette de danger: N'est pas applicable<br>Dispositions particulières: N'est pas applicable<br>quantité limitée: N'est pas applicable<br>Catégorie de transport: N'est pas applicable<br>Code tunnel de restriction: N'est pas applicable |

**Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

| | |
|---|---|
| 14.1. **Numéro ONU** | N'est pas applicable |
| 14.2. **Nom d'expédition des Nations unies** | N'est pas applicable |
| 14.3. **Classe(s) de danger pour le transport** | Classe ICAO/IATA: N'est pas applicable<br>ICAO / IATA Danger subsidiaire: N'est pas applicable<br>Code ERG: N'est pas applicable |
| 14.4. **Groupe d'emballage** | N'est pas applicable |
| 14.5. **Dangers pour l'environnement** | N'est pas applicable |
| 14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** | Dispositions particulières: N'est pas applicable<br>Instructions d'emballage pour cargo uniquement: N'est pas applicable<br>Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement: N'est pas applicable<br>Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers: N'est pas applicable<br>Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet: N'est pas applicable<br>Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison: N'est pas applicable<br>Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet: N'est pas applicable |

**Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

| | |
|---|---|
| 14.1. **Numéro ONU** | N'est pas applicable |
| 14.2. **Nom d'expédition des Nations unies** | N'est pas applicable |
| 14.3. **Classe(s) de danger pour le transport** | Classe IMDG: N'est pas applicable<br>IMDG Danger subsidiaire: N'est pas applicable |
| 14.4. **Groupe d'emballage** | N'est pas applicable |
| 14.5. **Dangers pour l'environnement** | N'est pas applicable |
| 14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** | N° EMS: N'est pas applicable<br>Dispositions particulières: N'est pas applicable<br>Quantités limitées: N'est pas applicable |

**Continued...**

**Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

| | |
|---|---|
| 14.1. **Numéro ONU** | N'est pas applicable |
| 14.2. **Nom d'expédition des Nations unies** | N'est pas applicable |
| 14.3. **Classe(s) de danger pour le transport** | N'est pas applicable \| N'est pas applicable |
| 14.4. **Groupe d'emballage** | N'est pas applicable |
| 14.5. **Dangers pour l'environnement** | N'est pas applicable |
| 14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** | Code de classification: N'est pas applicable<br>Dispositions particulières: N'est pas applicable<br>Quantités Limitées: N'est pas applicable<br>Équipement requis: N'est pas applicable<br>Feu cônes nombre: N'est pas applicable |

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

**14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

N'est pas applicable

**14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC**

| Nom du produit | Grouper |
|---|---|
| DIBENZOYL PEROXIDE | N'est pas applicable |

**14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC**

| Nom du produit | Type de navire |
|---|---|
| DIBENZOYL PEROXIDE | N'est pas applicable |

## SECTION 15 Informations sur la réglementation

**15.1. Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange**

**DIBENZOYL PEROXIDE Est disponible dans les textes réglementaires suivants**

Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC - Non classés comme cancérogènes
Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
Inventaire européen CE
Liste internationale de l'OMS des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) proposées pour les nanomatériaux manufacturés (MNMs)
Règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques – Annexe III – Liste des substances que les produits cosmétiques ne doivent pas contenir, sauf dans le respect des restrictions fixées
Règlement de l'Union européenne (UE) (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges - Annexe VI (ATP22)
Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

**Informations Réglementaires Supplémentaires**

N'est pas applicable

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable -: les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

**Informations Selon 2012/18 / UE (SEVESO III):**

| | |
|---|---|
| **Seveso Catégorie** | Pas Disponible |

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance oule mélange.

**État de l'inventaire national**

| Inventaire national | Statut |
|---|---|
| Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle | Oui |
| Canada - DSL | Oui |
| Canada - NDSL | Non (DIBENZOYL PEROXIDE) |
| Chine - IECSC | Oui |
| Europe - EINEC / ELINCS / NLP | Oui |
| Japon - ENCS | Oui |
| Corée - KECI | Oui |
| Nouvelle-Zélande - NZIoC | Oui |
| Philippines - PICCS | Oui |
| É.-U.A. - TSCA | Toutes les substances chimiques de ce produit ont été désignées comme 'Actives' dans l'inventaire TSCA |
| Taiwan - TCSI | Oui |

**Continued...**

| Inventaire national | Statut |
|---|---|
| Mexique - INSQ | Oui |
| Vietnam - NCI | Oui |
| Russie - FBEPH | Oui |
| Émirats arabes unis – Liste de contrôle (Substances interdites/restreintes) | Non (DIBENZOYL PEROXIDE) |
| ***Légende:*** | ***Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire***<br>***Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.*** |

## SECTION 16 Autres informations

| | |
|---|---|
| **date de révision** | 17/07/2026 |
| **date initiale** | 28/08/2024 |

### Codes pleine de risques de texte et de danger

| | |
|---|---|
| **H241** | Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur. |
| **H317** | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| **H319** | Provoque une sévère irritation des yeux. |

### Résumé de la version SDS

| Version | Date de mise à jour | Sections mises à jour |
|---|---|---|
| 6.1 | 15/07/2026 | Mise à jour réglementaire |
| 6.1 | 17/07/2026 | Mise à jour réglementaire |

### autres informations

La classification de la préparation et de ses composants individuels est basée sur des sources officielles et faisant autorité, ainsi que sur un examen indépendant par le comité de classification de Chemwatch en utilisant des références bibliographiques disponibles.
La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.
Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :
EN 166 - Protection individuelle des yeux
EN 340 - Vêtements de protection
EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.
EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques
EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

### Définitions et abréviations

- PC—TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- PC—STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- STEL: Limite d'exposition à court terme
- TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire。
- IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ES: Norme d'exposition
- OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- TLV: valeur limite du seuil
- LOD: Limite de détection
- OTV: Valeur seuil de l'odeur
- BCF: Facteurs de bioconcentration
- BEI: Indice d'exposition biologique
- DNEL: Niveau sans effet dérivé
- PNEC: Concentration prédite sans effet
- MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- IMSBC: Code maritime international des cargaisons solides en vrac
- IGC: Code international des navires transportant des gaz liquéfiés
- IBC: Code international des produits chimiques en vrac

- AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- DSL: Liste des substances domestiques
- NDSL: Liste des substances non domestiques
- IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- NLP: Non plus des polymères
- ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- NCI: Inventaire national des produits chimiques
- FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

### Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (EC) 1272/2008 [CLP]

**Continued...**

| Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications | Procédure de classification |
|---|---|
| , EUH208 | Méthode de calcul |

Ce document est soumis au droit d'auteur. A l'exception d'utilisation sensées pour des études privées, recherches, revues ou critiques, comme permis dans loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite d'aucune manière sans l'accord écrit de CHEMWATCH. TEL (+61 3 9572 4700)